

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative au quartier "Bon-Air"

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

Un petit tour dans le quartier « Bon Air » il y a quelques jours, et quelques conversations avec des habitants, m'amène à interpellier aujourd'hui au sujet de l'aménagement de ce quartier.

Ce qui frappe immédiatement, ce sont les mares à sec entourées de mauvaises herbes qui prennent beaucoup de place dans l'espace public et ne satisfont personne. L'état d'abandon est manifeste, alors qu'elles sont fraîchement installées. Finalement, c'est encore heureux qu'elles soient à sec car on ose à peine imaginer les incubateurs à moustiques que cela serait si elles étaient remplies d'eau stagnante.

Ensuite, l'état des trottoirs est lamentable. Il aurait été mieux de consacrer tout l'argent injecté dans ces aménagements non-désirés pour rénover les trottoirs.

De même, le nouveau plan de circulation n'enchant guère les habitants, les détours opérés pour relier un point A à un point B sont bien plus longs qu'avant.

A nouveau, avec tous ces aménagements, on redoute les moments où un véhicule de secours devra se frayer un chemin dans ce labyrinthe.

Le manque d'emplacement de stationnement fait aussi partie des problèmes soulevés.

Les habitants ont fait unanimement part de leurs craintes et de leurs objections, cela en amont des travaux, mais ils n'ont pas été écoutés.

Voilà un beau gâchis et des centaines de milliers d'Euros dépensés pour ne même pas faire des heureux.

Mes questions sont les suivantes

Que compte faire le Collège pour remédier aux griefs unanimement exprimés par les habitants ?

Peut-on supprimer ces mares ?

Peut-on revoir le plan de circulation ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH relate que le Collège était sur place avec les différents services et a discuté de toutes ces questions. Les plantes et les arbustes vont arriver dans les champs d'herbe, ils ne vont donc pas rester ainsi. Un programme de

plantation est en préparation. Les supprimer les mares n'est pas conseillé car lors des périodes de pluies intenses, le quartier souffre du problème de l'évacuation de l'eau, ce qui inonde ainsi les caves des riverains, fait auquel le Collège tente de trouver une solution.

Les blocs de béton qui protègent les placettes désormais rénovées sont remplacés petit à petit par des potelets incluant un système d'ouverture pour que les pompiers puissent y accéder.

Au niveau du plan de circulation, le sens de circulation dans les rues du quartier n'a pas été modifié. Une discussion a été tenue à ce sujet dans le masterplan mais elle n'est pas du tout été mise en œuvre. La seule chose modifiée à ce jour est le croisement des placettes qui sont aujourd'hui différentes.

Quany à la deuxième phase à mettre en œuvre dans le masterplan, il faut à nouveau obtenir un permis d'urbanisme, ensuite on pourra discuter de l'organisation des rues et du changement éventuel de la circulation.